



COMMUNIQUE DE PRESSE

Un plan de soutien et de relance massif pour l'écosystème du tennis français et des disciplines associées adopté et opérationnel dès le 3 juin

Paris, le 25 mai 2020

Le Comité exécutif de la FFT a adopté les modalités du plan de soutien et de relance à destination de l'ensemble de l'écosystème du tennis français et des disciplines associées, qui avait été voté le 10 avril dernier. Ce plan massif d'un montant de 35 millions d'euros, auquel les ligues et comités départementaux participent, s'adresse ainsi aux acteurs confrontés à de sérieuses difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire.

Un dispositif complet est mis en place pour les différentes familles :

- Les clubs affiliés bénéficieront d'une aide de 21 millions d'euros. Ils seront ainsi accompagnés par des mesures de soutien immédiat mais également par des mesures de relance afin de favoriser la reprise d'activité.
- Une aide de 5 millions d'euros sera consacrée aux enseignants et aux entraîneurs indépendants, qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs d'activité partielle auxquels les enseignants salariés peuvent prétendre.
- Enfin, une enveloppe de 9 millions d'euros sera destinée au circuit professionnel en faveur :
 - Des tournois internationaux sur les circuits ATP, WTA, Tennis Europe et ITF (juniors, professionnels, seniors, Padel, beach tennis et tennis-fauteuil) organisés en France, qui ont dû reporter ou annuler leur compétition en raison de la pandémie du Covid-19.
 - Des officiels de la FFT, arbitres et juges arbitres des tournois internationaux et nationaux dont l'activité principale est l'arbitrage.
 - Des joueuses et joueurs de tennis du circuit professionnel (hors top 100 mondial) et des disciplines associées (padel, beach tennis et tennis fauteuil). Cette aide pourra être attribuée aux joueurs ou joueuses qui ne

bénéficieraient pas des dispositifs d'aides internationales, soit elle viendrait en complémentarité de celle-ci.

Par ailleurs, la FFT, en tant qu'organisatrice de Roland-Garros, a contribué, à l'instar des autres Grands Chelems, à hauteur de 1 million d'euros au fonds d'aide international en faveur des joueurs et joueuses classés entre la 101^{ème} place et la 500^{ème} place des classements WTA et ATP.

Les montants de ces enveloppes s'appuient sur des estimations. Les montants définitifs de ces enveloppes seront ajustés à la lumière des besoins exprimés et validés. Le plan sera mis en place à partir du 3 juin 2020 et se déploiera jusqu'au 31 août 2021.

Une plateforme digitale a spécialement été conçue pour la saisie et le traitement des demandes des différentes familles du tennis français et sera accessible à partir du 3 juin via l'url : relance.fft.fr

Cette plateforme mettra en lien, en temps réel, les différents acteurs de la chaîne décisionnaire (comités, ligues et fédération) et les bénéficiaires afin que la mise en œuvre du plan soit la plus agile possible. Selon la famille d'appartenance, les conditions d'éligibilité, les dates limites de saisie de demande, les pièces justificatives y seront précisées.

« La FFT souhaite, à travers ce dispositif, apporter son soutien à tous les acteurs français du tennis et des disciplines associées concernés par cette crise sans précédent. Grâce à la mise en place de ce fonds, complémentaire aux dispositifs de l'Etat, des régions et des Instances Internationales, nous espérons ainsi pouvoir les aider à surmonter cette période très difficile », explique Bernard Giudicelli, Président de la Fédération Française de Tennis.

Contact presse

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – nbeaudelin@fft.fr

À propos de la Fédération Française de Tennis

La Fédération Française de Tennis est une association régie par la loi de 1901, titulaire d'une délégation ministérielle. Dédiée à la promotion, au développement et à la réussite du tennis en France, la FFT réunit, soutient et coordonne les clubs affiliés. Avec 4 millions de pratiquants, et près d'un million de licenciés dans près de 7 500 clubs, le tennis est le premier sport individuel sur le territoire. Elle assure également la représentation de la France à l'étranger par l'engagement des équipes de France dans les rencontres internationales (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques...) et l'organisation des plus grands événements sportifs de la planète que sont Roland-Garros et le Rolex Paris Masters. Depuis sa création en 1920, l'identité de la FFT repose sur ce lien entre le développement du tennis amateur, pour tous les publics et sur tous les territoires, et l'organisation de grands événements internationaux.